



Neuf associations font un pas vers l'ANEQ

Au cours de la fin de semaine des 4 et 5 avril, neuf associations étudiantes ont fait un pas significatif vers la consolidation d'un mouvement étudiant uni dans l'ANEQ. Les associations étudiantes des CEGEP François-Xavier Garneau, Sept-Îles, André-Laurendeau, Joliette, Shawinigan, Matane, Jonquière, Montmorency et Sainte-Foy ont décidé de former un front commun qui travaillera au cours des prochains mois, de concert avec l'ANEQ, à la défense de l'accessibilité à l'éducation, soit la priorité que l'Association nationale des étudiantes et des étudiants du Québec a défendue au cours de cette année.

De plus, ces associations étudiantes précisent dans la proposition qu'elles ont adoptée, qu'elles se réuniront d'ici octobre prochain afin de faire une évaluation de leurs rapports avec l'ANEQ. Cette évaluation pourrait déboucher sur une importante série d'adhésions, comme le stipule la résolution adoptée par les neuf associations étudiantes non-membres.

« C'est une démarche importante et positive que ces associations ont enclenchées, affirme Jean-Pierre Paquet, secrétaire général de l'ANEQ. Le rapprochement qui est fait entre ces associations et nous est porteur d'espoir, mais elles ne doivent pas s'attendre à pouvoir orienter l'ANEQ de l'extérieur. Ce privilège appartient aux membres et c'est ceux-ci et celles-ci qui déterminent les priorités, les orientations et le travail de l'ANEQ », précise le porte-parole de l'ANEQ.

Une des associations participantes à la réunion des 4 et 5 avril, au CEGEP F-X Garneau, n'a pas adhéré à la proposition adoptée : l'association étudiante du CEGEP de Saint-Jean-sur-le-Richelieu. « Nous avons des relations avec l'ANEQ depuis maintenant plus d'un an et nous sommes d'accord avec les orientations et les principes qu'elle défend, affirme Jocelyn Sénécal, président de l'association. C'est pourquoi nous évaluons que nous sommes prêts et prêts à adhérer à l'ANEQ. Nous débattons de la question en assemblée générale le 29 avril. »

L'OCCUPATION NATIONALE DU 31 MARS

Le ministre Ryan maintient l'ambiguïté sur la réforme des prêts et bourses

Non ! Telle est la réponse qu'a donnée le ministre Ryan à la demande de l'ANEQ à l'effet que la réforme des prêts et bourses, présentement en préparation, ne se fasse pas en cachette et que les étudiant-e-s y soient associés-e-s à part entière, par le biais d'une négociation. Le ministre a refusé de « mettre cartes sur table » et de rendre publics le contenu détaillé et les délais d'application de sa réforme.

La demande de l'ANEQ est simple : que le projet de réforme soit déposé dans ses moindres détails au plus tard en mai 1987 et que le ministre Ryan s'engage à ne pas adopter de modifications au régime des prêts et bourses avant le printemps 1988, sauf celles ayant reçu l'accord des étudiant-e-s. De la sorte, l'ANEQ demande à être associée à part entière au processus de réforme du régime d'aide financière et affirme qu'il est du droit de la population étudiante d'avoir l'assurance que la réforme se fera dans un cadre démocratique, selon des délais qui laissent place à l'intervention désirée des étudiant-e-s sur la base de leurs revendications. Cette demande avait été faite, une première fois, au premier ministre Bourassa lors d'une rencontre avec l'ANEQ en avril 1986.

Alors qu'il se trouvait à l'Assemblée nationale, le jour de l'occupation nationale, pour défendre les crédits de son ministère, M. Ryan a eu à répondre aux questions de l'opposition au sujet des revendications étudiantes.

« À ces questions de fond, nous apporterons des réponses, j'espère, avant la fin du présent mandat du gouvernement mais ce n'est pas une chose qu'on peut régler dans un an.

Mais la journée d'action étudiante et l'occupation à Montréal l'ont du moins forcé à se prononcer clairement sur les demandes étudiantes même s'il maintient l'ambiguïté sur sa réforme. La réponse du ministre demeure inacceptable; elle accroît la tension et rapproche le moment où un affrontement majeur devra avoir lieu sur la question de la réforme des prêts et bourses.

C'est une chose qui demande beaucoup d'études, beaucoup de réflexions. Quand nous aurons progressé suffisamment dans les réflexions qui se poursuivent, nous publierons des données, nous ferons connaître l'état de nos réflexions, nous demanderons la réaction de nos concitoyens et des organismes concernés ».

Dans une lettre qu'il faisait parvenir à l'ANEQ à la veille de l'occupation nationale, le ministre Ryan apporte toutefois des informations différentes. Il mentionne une série de modifications possibles aux prêts et bourses, présentement à l'étude et dont les « résultats devraient être disponibles au cours des prochaines semaines afin que, s'il y a lieu, nous puissions les appliquer au cours de l'année 1987-1988 ».

Rejoint au téléphone depuis les lieux de l'occupation à Montréal, un attaché politique du ministre Ryan, Réjean Bilodeau, a tenu le même discours, invoquant que le ministre « ne sait pas encore où il s'en va ».

Bref, la situation est volontairement tenue confuse de sorte que la réforme pourrait se mettre en place graduellement ou en un bloc, dans quelques semaines, dans un an ou

Chose certaine, la journée du 31 mars a été fort active et le corps policier de Montréal fort occupé.

À l'Assemblée nationale, pendant ce temps, le ministre Ryan tentait de justifier ses positions contenues dans une longue lettre qu'il venait de faire parvenir à l'ANEQ au sujet de la réforme.



après les prochaines élections. À l'improviste quoi !

Au niveau du droit de regard des étudiant-e-s, les engagements ministériels se font le plus vagues possible. En chambre, le soir du 31 mars, M. Ryan déclarait : « Nous n'improviserons pas une réforme du jour au lendemain que nous irions braquer sur la tête des gens sans qu'il y ait eu débat préalable. Il y aura débat en temps utile ». Dans sa lettre du 26 mars à l'ANEQ, M. Ryan indique que « lorsque des projets seront arrêtés, nous nous ferons un devoir de les soumettre pour consultation aux intéressés ».

Pour l'ANEQ, cette promesse traditionnelle d'une consultation éventuelle ne répond en rien à sa demande d'être associée à part entière à l'élaboration de la réforme et n'empêche pas que des modifications soient graduellement apportées au régime. À cet égard, l'ANEQ fait remarquer que depuis quelques mois elle a dû intervenir à plusieurs reprises auprès du Cabinet du ministre pour dénoncer des resserrements dans l'interprétation des règles d'attribution de l'aide financière, lesquels grugent petit à petit dans les acquis du mouvement étudiant.

Le ministre Ryan écrit à l'ANEQ

Appréhendant probablement la tenue de l'occupation étudiante du 31 mars, le ministre Ryan faisait parvenir quelques jours plus tôt une missive à l'ANEQ pour exposer sa vision de la réforme du régime des prêts et bourses.

Le Secrétaire général de l'ANEQ, Jean-Pierre Paquet, juge insatisfaisante la longue lettre envoyée par M. Ryan. « Non seulement le ministre ne prend aucun engagement précis pour améliorer le régime, souligne-t-il, mais il vient de nous déclarer la guerre en annonçant par écrit des coupures que nous appréhendions ».

Le ministre annonce en effet son intention de réintroduire la discrimination entre les niveaux collégial et universitaire et de revoir à la baisse les allocations de subsistance versées à tous et toutes les étudiant-e-s, sauf pour les universitaires résidant chez leurs parents. De la sorte, le ministre réaffirme une orientation présentée par ses porte-parole lors des rencontres de négociations avec le comité

étudiant cet hiver. Cette question avait fait l'objet de longs débats et d'une opposition marquée des représentant-e-s étudiant-e-s.

Interrogé sur ce sujet précis le 31 mars dernier lors de la défense des crédits de son ministère, M. Ryan a tenté à plusieurs reprises de contourner la question pour finalement déclarer : « Pour l'instant, nous ne faisons pas de changements aux programmes existants. Nous sommes en train d'étudier tout l'ensemble parce que je pense bien qu'après douze à quinze ans d'existence du régime d'aide financière comme nous le connaissons dans ces données essentielles, il est normal que nous nous posions des questions. Il y a des réflexions qui se font là-dessus qui n'ont pas encore été formulées sous la forme de mémoires ou de documents écrits. Il y a des discussions qui ont lieu. On se demande ce qui serait préférable ».

Dans sa lettre à l'ANEQ, le ministre annonce sa volonté de « simplifier les

calculs touchant l'évaluation des dépenses admises de l'étudiant, sa contribution et celle de ses parents ».

L'ANEQ s'inquiète du fait que le ministre parle depuis un an de « simplification », mais refuse de donner des détails sur ce projet. L'ANEQ voit là une façon pour le ministre de réduire le budget d'aide financière en tenant moins compte des situations spécifiques de certaines catégories d'étudiant-e-s.

Comme amélioration à « court terme », le ministre se dit « enclin à accorder le statut d'autonomie à l'étudiante enceinte et de lui faire reconnaître un budget semblable à celui qui est reconnu à un enfant d'âge préscolaire », conditionnellement à l'accord du Conseil des ministres. L'ANEQ se dit déçue de voir que M. Ryan ne fait que reprendre un accord de principe déjà accordé par ses attachés politiques il y a plusieurs mois et par le gouvernement péquiste en 1984.

(suite à la page 2)

Bienvenue Dawson

(FG) Les quelque 7000 étudiantes et étudiants du CEGEP Dawson se sont joints à l'ANEQ, lors d'un référendum tenu le 12 mars dernier. Le vote a été favorable à l'adhésion de la Dawson student association (DSA) à l'ANEQ par une proportion de 85%.

Plus de 550 personnes ont participé au référendum qui a été précédé de journées d'information et d'assemblées générales sur les quatre principaux campus du CEGEP.

Pour Éric Pineault, vice-président à l'externe de DSA, « la participation de plus de 550 personnes au référendum est très encourageante et la proportion dans laquelle les étudiantes et étudiants ont voté pour l'adhésion à l'ANEQ ne laisse aucune ambiguïté sur ce que la population étudiante de Dawson pense de la question ».

L'adhésion de l'association étudiante du CEGEP Dawson à l'ANEQ revêt une importance particulière puisqu'elle brise une tradition qui date de quelques années dans le mouvement étudiant collégial anglophone, soit l'absence totale d'implication active dans les activités et débats nationaux.

Le geste qu'on a posé les étudiantes et étudiants du CEGEP Dawson, le 12 mars, démontre clairement qu'elles et ils savent que si les langues et les cultures politiques des francophones et des anglophones diffèrent, leurs droits et intérêts, eux, sont les mêmes et que ce n'est pas en s'isolant qu'on peut véritablement les défendre, mais bien en s'organisant collectivement dans une organisation nationale unitaire.

ÉDITORIAL

Trop peu, trop tard

Un peu comme à chaque année, les divers groupes d'intérêts et la population en général étaient sur le qui-vive le 25 mars dernier, journée où le président du Conseil du Trésor du gouvernement québécois, Paul Gobeil, rendait publics les crédits alloués à chaque ministère.

Les récents gouvernements se sont vantés, d'année en année depuis près de dix ans, de vouloir « assainir les finances publiques » et « dégraisser l'État-providence ». L'éducation et les programmes sociaux ont été des cibles de premier choix.

Il a encore été possible de l'observer l'an dernier alors que le premier budget du gouvernement libéral est venu, avec éloquence, renforcer la tendance économique actuelle : les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. « Ce n'est qu'un début », disait, en 1986, Paul Gobeil en parlant des coupures budgétaires.

Toute l'année durant, le gouvernement s'est en effet attardé à renforcer le climat de crise, à préparer la population au pire. Et quand les crédits ont été déposés, on a entendu un grand « ouf ! »

On a même vu les médias laisser croire que les crédits sont généreux. « Gobeil est revenu à la raison », ont écrit certains commentateurs. « La politique adoucit les mœurs », écrivait un autre qui voulait laisser entendre de la sorte que M. Gobeil n'est plus le simple « gestionnaire » de Provigo [selon l'image qui lui est accolée] mais un politicien conscient des contingences et des responsabilités de l'État !

Or, y a-t-il vraiment raison de se réjouir et de se montrer satisfait-e de ces crédits ? Il apparaît que non. Comment pourrait-il être possible de se contenter de la politique du moindre mal et applaudir un gouvernement qui coupe moins que ce qui avait été appréhendé ou moins que l'an passé ? Elle est bien connue cette stratégie gouvernementale de préparer la population au pire et de finalement appliquer une politique « pas si pire ».

Lorsqu'on y regarde de plus près, on voit très bien que les budgets qui viennent d'être alloués à chaque ministère ne représentent pas un progrès; ce n'est pas le Pérou. Dans une majorité de cas, il ne s'agit que d'une simple indexation, plus des poussières dans certains cas.

Les choix politiques du gouvernement ressortent clairement à la lecture de la croissance des dépenses de chaque « mission » de l'État : 9,5% pour la mission économique, 6,3% pour la mission sociale et... 5,2% pour la mission éducative et culturelle. Pris à part, l'éducation connaît une croissance de 6,1%.

Au niveau des universités, par exemple, la croissance de 7,7% du budget peut sembler importante dans un contexte où l'inflation semble se limiter à un peu plus de 4%. Dans la réalité, toutefois, ce 7,7% suffira à peine à combler le maigre accroissement de 6% de la masse salariale, ce qui laisse 1,7% pour couvrir les autres dépenses. L'ajout de 82 millions \$, sur un budget total de 1,2 milliard \$, vient à peine compenser les coupures de 34 millions \$ imposées l'an dernier et ne fait pas le poids devant le déficit cumulé des universités qui se rapproche des 130 millions \$.

Si on voulait pousser l'analyse plus loin, il serait possible de voir qu'une part importante des subventions supplémentaires est investie dans les « activités prioritaires » sélectionnées par le Conseil du Trésor. On constaterait également que l'école privée se développe au détriment du réseau public d'éducation, que le réseau collégial est au bord du gouffre et subit de nouvelles coupures.

Bref, peut-on se contenter d'un budget qui maintient tout juste le *statu quo* ? Non. C'est trop peu, trop tard.

Le Conseil exécutif de l'ANEQ

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Adresse:

Ville: Code postal:

Je vous règle la somme de _____ \$ [10\$ pour un abonnement individuel ou 15\$ pour un abonnement institutionnel] pour mon abonnement d'un an (8 à 10 numéros) au québec ÉTUDIANT.

Envoyez votre règlement à: LE QUÉBEC ÉTUDIANT — Abonnements — 1581, rue Dufresne, MONTRÉAL (Québec) H2K 3J6.

Le ministre Ryan écrit à l'ANEQ

suite de la page 1

Rejointe dernièrement, la DGAFE n'a pas non plus été en mesure de donner des précisions, mis à part que les mesures concernant les personnes handicapé-e-s « ne coûtent pas cher » car elles touchent peu de personnes. La mesure concernant les micro-ordinateurs peut, quant à elle, être qualifiée de « cadeau empoisonné ». En effet, ces prêts avec intérêts ne coûtent pas un sou au gouvernement et même, lui permettent de sauver de l'argent puisque, plutôt que d'équiper les universités avec suffisamment de micro-ordinateurs, il demande aux étudiant-e-s de s'endetter pour acheter du matériel scolaire.

La promesse du Parti libéral de rendre les étudiant-e-s à temps partiel admissibles à une aide financière devient, avec la lettre du ministre Ryan, un projet dont il « faudra examiner les impacts financiers et les mettre en relation avec la capacité financière du gouvernement à les assumer ». Comme autre

mesure à « être examinée », le ministre Ryan mentionne la contribution des parents, sans donner plus de détails.

Pourtant, il s'agit là d'un axe central des revendications étudiantes que de réduire la contribution des parents et de restreindre les liens de dépendance.

En plus de ces éléments contenus dans sa lettre, le ministre Ryan a fait mention, à l'Assemblée nationale, de « cette espèce de divorce entre la partie prêt et la partie bourse qui entraîne des difficultés ». Il fait ici référence à une hypothèse soulevée par ses représentants lors des rencontres de négociations avec les étudiant-e-s, à savoir ramener l'étude de la demande d'aide financière en une seule étape, sans procéder à un nouveau calcul entre le prêt et la bourse. De plus, le ministre a mentionné « le statut conjugal de l'étudiant », sans donner plus de détails.

Contrairement à ce qu'il avait

promis à l'exécutif de l'ANEQ lors d'une rencontre tenue le 10 février, le ministre n'indique nullement, dans sa lettre, s'il annulera les récents resserrlements appliqués par la DGAFE dans l'interprétation des règles de l'aide financière.

En conclusion de sa lettre à l'ANEQ, M. Ryan indique que « ces mesures seront étudiées au cours des deux prochaines années. Elles sont empreintes de réalisme et m'apparaissent répondre aux besoins de la clientèle étudiante tout en tenant compte de la capacité financière des contribuables québécois. »

Bref, rien de très précis, rien qui pourrait permettre de dire que Ryan a mis « cartes sur table ». M. Ryan se garde une large marge de manoeuvre au niveau du contenu et des délais d'application d'une réforme. Sa lettre a au moins le mérite d'indiquer clairement, une fois pour toutes, que la réforme sera majeure et qu'elle est en préparation.

L'OCCUPATION NATIONALE

Une journée agitée

(q.É.) Plus de 200 étudiant-e-s ont participé, le 31 mars dernier, à l'occupation d'un lieu stratégique pour forcer le ministre Claude Ryan à « mettre cartes sur table ».

La tenue de cette action avait été décidée lors de la Réunion nationale du mouvement étudiant, tenue à La Pocatière, à la mi-février.

Avant d'investir le « lieu », qui avait été tenu secret, les étudiant-e-s se sont rassemblés au Théâtre Arlequin où le Secrétaire général de l'ANEQ a fait un bilan de l'évolution du dossier de la réforme des prêts et bourses et présenté en détails la lettre que le ministre Ryan venait de faire parvenir à l'ANEQ.

Du Théâtre, les quelque 200 participant-e-s se sont réparti-e-s par équipe dans les autobus chargés de les conduire à destination.

Le comité organisateur avait prévu trois cibles différentes. Heureusement d'ailleurs, puisque l'application du plan « A », les bureaux du ministère de l'Éducation, sur la rue Fullum, s'est avérée impossible, malgré la présence à l'intérieur d'une dizaine d'étudiant-e-s déguisé-e-s en fonctionnaires et chargé-e-s de l'ouverture des portes. Les autorités avaient bien évidemment prévu le coup et renforcé les mesures de sécurité. Toutes les employé-e-s de l'édifice de 11 étages avaient même reçu des consignes.

Les autobus ont donc été détournés vers le 1410 rue Stanley (plan C) où se trouvent

divers services du ministère du premier ministre Bourassa, le Conseil exécutif, entre autres le Secrétariat à la jeunesse.

La « prise » des lieux et l'évacuation des employé-e-s se sont effectuées sans problème. Un service d'ordre de 20 personnes était chargé de faire respecter des consignes très strictes pour éviter les bavures.

L'occupation a duré près de quatre heures. Peu de temps après l'arrivée des occupant-e-s, les policiers ont installé un imposant cordon de sécurité, allant même jusqu'à fermer la rue Stanley entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. Près de 100 policiers ont participé à l'opération.

C'est vers les 18 heures que les policiers ont décidé de passer à l'action. Après avoir emprunté un escalier extérieur et brisé une vitre du 8^e étage, ils se sont introduits dans les bureaux, tout en demeurant cloisonnés dans un vestibule, derrière une porte vitrée que les occupant-e-s avaient pris soin de bloquer.

De là, les officiers de la police ont refusé de lire l'ordre d'évacuation à travers la porte et de permettre aux occupant-e-s d'en débattre. Ils insistaient pour entrer sur les lieux. Après une vingtaine de minutes de « dialogue », les policiers ont commencé à démonter la porte, menaçant de casser les vitres et tentant, par la même occasion, de s'introduire par le plafond.

L'occupation se voulant pacifique et sans anicroches et voyant que les policiers voulaient installer un climat de pani-

que qui aurait menacé le bon déroulement de l'évacuation, l'exécutif de l'ANEQ a fait ouvrir la porte pour que soit lu, selon la règle, l'ordre d'évacuation.

Le tout s'est terminé dans la rue, aux cris de slogans animés et mobilisants.

le québec ÉTUDIANT

Le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEQ). Publié à tous les mois pendant l'année scolaire par le Bureau national d'information et de recherche (BNIR) de l'ANEQ. Le québec ÉTUDIANT est distribué dans les établissements d'enseignement postsecondaire où l'association étudiante est membre de l'ANEQ ainsi que dans un certain nombre d'autres établissements. Le contenu du journal peut être reproduit à condition que soit mentionnée la source. Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteur-e-s.

Le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ). Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada ISSN 705-3098.

Photocomposition et montage :

Composition PDL

Impression :

Transmag

Tirage :

25 000 exemplaires

Publicité :

Publi-PEQ

☎ (514) 526-0235

Bureau de rédaction :

1581 rue Dufresne,

Montréal (Québec) H2K 3J6

☎ (514) 526-5449

(514) 526-1245

LE DÉPÔT DES CRÉDITS

Le gouvernement doit accroître le budget de l'éducation

Pas de redressement de la base budgétaire du financement des universités, diminution des subventions de fonctionnement aux CEGEP, coupures dans les subventions aux commissions scolaires; décidément les crédits budgétaires du gouvernement alloués à l'éducation n'ont rien de très satisfaisant. Le gouvernement ne fait rien pour améliorer le sort fait à l'éducation au Québec.

Le 25 mars dernier, le président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil, déposait à l'Assemblée nationale les crédits qui seront alloués à chaque ministère pour la prochaine année financière, c'est-à-dire qu'il a présenté les sommes que chaque ministère sera autorisé à dépenser au cours des douze prochains mois.

Ainsi, le budget pour l'Éducation et l'Enseignement supérieur se verra injecté cette année une somme supplémentaire de quelque 408 millions \$, somme qui se répartit entre autres comme suit :

- 87,9 millions \$ de plus pour les universités, une augmentation de 7,8%;

- 76,1 millions \$ supplémentaires dans les CEGEP, soit une hausse de 7,8%;

- 225,4 millions \$ ajoutés aux budgets des commissions scolaires pour un accroissement de 6,1%, auquel montant s'ajoute 7,3 millions \$ pour la formation professionnelle;

- 14,8 millions \$ additionnels dans les coffres des écoles privés qui obtiennent ainsi 5,1% d'augmentation.

Même si les enveloppes globales connaissent une certaine hausse, il n'en demeure pas moins que certains budgets sont réduits. C'est ainsi que les subventions de fonctionnement au CEGEP et collèges privés seront amputés de 9 millions \$ (5,4 millions \$ identifiés et 3,6 millions \$ non identifiés).

Au ministère de l'Enseignement supérieur, même plusieurs jours après le dépôt des crédits, on prétendait toujours ne pas être en mesure de dire quelles enveloppes budgétaires seront touchées par ces compressions. «*C'est très inquiétant*», fait valoir François Giguère. L'officier de l'ANEQ aux affaires externes rappelle que les CEGEP fonctionnent déjà avec des budgets insuffisants. «*Qui, dans ces conditions, écoperait?*», demande-t-il.

Les ressources financières pour le réseau scolaire québécois ont déjà été considérablement réduites au cours des dernières années. Il n'est donc pas surprenant de simplement indexer les crédits en tenant du taux de l'inflation.

Les crédits déposés par le président du Conseil du Trésor auraient été plus satisfaisants s'ils avaient vraiment permis de constater chez les autorités gouvernementales une volonté claire et sans équivoque d'accroître le finance-

ment de l'éducation, de faire de l'éducation une priorité.

«*Le Québec n'a pas un taux de fréquentation scolaire assez élevé pour qu'on puisse se permettre de ne pas faire le maximum pour accroître l'accessibilité à l'éducation*», lance François Giguère qui souligne que pendant ce temps les ressources dans les bibliothèques sont de jour en jour plus restreintes, le matériel didactique de moins en moins adéquat, les professeur-e-s toujours plus surchargé-e-s, donc n'ayant plus la possibilité de rencontrer leurs étudiant-e-s aussi souvent qu'ils et elles le voudraient. La situation des chargé-e-s de cours dans les universités en l'illustration la plus claire à l'heure actuelle, fait-on valoir à l'ANEQ.

«*On ne peut plus continuer dans cette voie, croit François Giguère. Il faut que le gouvernement retrouve la raison et arrête de laisser croire que l'État peut être gouverné comme une entreprise privée.*»

Les prêts et bourses

Le dépôt des crédits à l'Assemblée nationale a permis d'apprendre que le budget de l'aide financière aux étudiant-e-s qui devait être pour 1986-1987 de 276 millions \$ ne sera finalement que de 256 millions \$. Les étudiant-e-s auront donc eu 20 millions \$ de moins cette année.

Pour le directeur de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE), Émile Dubois, cette situation s'explique par le fait que les étudiant-e-s ont eu des revenus d'emplois d'été plus élevés que prévu. «*La crise économique s'estompe et la situation financière de la population étudiante s'améliore*, prétend le directeur de la DGAFE. *Si l'été quivient est encore meilleur que le dernier, c'est-à-dire si les étudiants se trouvent facilement des emplois d'été, nous ne dépenserons peut-être même pas les 261 millions \$ prévus en aide pour l'année prochaine.*»

En 1986-1987, sur les 140 000 demandes d'aide financière que la DGAFE a reçues, 130 000 certificats de prêts ont été émis et 72 000 bourses octroyées. La DGAFE avait initialement prévu émettre 86 000 bourses.

«*Les 14 000 boursier-e-s en moins (16% de moins que les prévisions) ne s'expliquent sûrement pas toutes et tous par l'obtention d'un emploi d'été plus*

récompensateur que prévu. Le nombre est trop considérable pour qu'on ne cherche pas à expliquer autrement une baisse aussi forte du nombre de bourses», croit le porte-parole de l'ANEQ.

Pour 1987-1988, le budget de l'aide financière aux étudiant-e-s s'élèvera à 261 millions \$, une augmentation de 1,9% par rapport à l'année précédente.

Si cette année les dépenses admissibles sont indexés (3,3% contre 2% l'an dernier), aucune somme n'est prévue pour permettre de bonifier le régime. «*Il est quand même surprenant, fait remarquer François Giguère, que le ministère de l'Enseignement supérieur prépare une réforme du régime et qu'aucune somme supplémentaire ne soit prévue. À croire qu'à Québec, on pense qu'il est possible d'améliorer le régime sans que cela ne coûte un sou.*»

L'ANEQ, pour sa part, réaffirme sa volonté de voir le régime des prêts et bourses amélioré pour répondre aux besoins réels des étudiant-e-s. «*Nous allons mettre de l'avant les moyens qui s'imposent. Le gouvernement peut être convaincu de la détermination de l'ANEQ et des étudiant-e-s du Québec.*»

L'AIDE FINANCIÈRE

Un resserrement n'attend pas l'autre

Un changement n'attend pas l'autre à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants (DGAFE). Lentement mais sûrement, son nouveau directeur, Émile Dubois, transforme la gestion du service et resserre dangereusement l'interprétation des règles.

Les professionnel-le-s écopotent

À partir de cet été, les professionnel-le-s responsables des services locaux d'aide financière seront dépossédé-e-s de leur principal outil de travail, communément appelé la «*feuille de calcul*».

Sur cette feuille apparaît l'ensemble des informations sur le dossier de l'étudiant-e et servait à vérifier le montant d'aide financière auquel a droit l'étudiant-e et, le cas échéant, à faire une demande de révision de dossier advenant que le-la professionnel-le évalue que l'étudiant-e s'est fait lésé-e.

Sur cette feuille apparaissait, entre autres, le revenu des parents. Suite à une plainte d'un seul parent, sur la base de la loi sur la confidentialité des renseignements, la DGAFE a décidé de retirer cette information des mains des professionnel-le-s... et la feuille de calcul en entier. L'étudiant-e recevra plutôt directement une feuille, beaucoup moins détaillée, présentant le calcul effectué par la DGAFE.

Pour les professionnel-le-s, qui rencontraient dernièrement la DGAFE dans le cadre d'ateliers techniques, il ne fait pas de doute que la loi 65 n'est ici qu'un prétexte pour réduire à néant le rôle des services locaux d'aide finan-

cière. On sait en effet qu'en plus de vouloir procéder à des économies de la sorte, le ministère cherche à se débarrasser des professionnel-le-s qui seraient un peu trop porté-e-s à dénoncer les tripotages dans les calculs d'aide financière et à pousser les étudiant-e-s à faire des demandes de révision.

Cette année, par exemple, les remboursements des frais de garderie auraient été sous-évalués.

Encore des retards

Alors que depuis des mois le Cabinet du ministre promet que le problème des retards dans les prêts sera réglé cet été, le son de cloche diffère.

Ainsi, alors que le Cabinet estimait que près de 100% des prêts seraient livrés à la fin août, le directeur de la DGAFE estime que «*la situation devrait se maintenir aux alentours de la première quinzaine de septembre*».

M. Dubois indique que la principale mesure prise pour accélérer le processus est de réaménager le personnel au cours de l'été, de sorte qu'il y aura 25% plus d'effectifs au service de traitement des demandes. En parlant des «*voeux pieux*» du cabinet, M. Dubois se contente de dire : «*on verra*». Il ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

LES PRÊTS ET BOURSES EN ONTARIO

Le gouvernement augmente l'aide

Le gouvernement ontarien a annoncé récemment qu'il augmentait le budget alloué à l'aide financière aux étudiantes et étudiants de 25,2 millions \$, soit une hausse de 17% par rapport à l'année 1986-1987.

Le programme de prêts et bourses de l'Ontario qui sert de complément au système fédéral de prêts a été modifié substantiellement.

La contribution des parents à faible revenu aux études de leurs enfants a été réduite, un nouveau programme d'aide aux parents seuls a été établi et les étudiantes et étudiants issu-e-s des milieux agricoles auront droit à une aide accrue.

De plus, 800 emplois à temps partiel seront créés sur les campus et rémunérés par le biais du système ontarien d'aide financière. La période de remboursement des prêts passera de 6 à 9 mois pour les diplômé-e-s qui ne trouvent pas d'emploi à la fin de leurs

études. Finalement, le régime sera accessible aux étudiantes et aux étudiants provenant de l'Ontario mais qui étudient à l'extérieur de leur province ainsi qu'à celles et ceux qui poursuivent des études dans des collèges spécialisés en arts ou en création ou dans les collèges religieux.

Ces mesures annoncées récemment ont été accueillies favorablement par la population étudiante.

Matt Certosimo, président de la Fédération des étudiantes et des étudiants d'Ontario (FEO), explique : «*Les deux tiers de nos demandes ont été adoptées par le gouvernement ce qui couronne plus de 18 mois de travail pour l'amélioration du régime ontarien d'aide financière. Nous n'avons malheureusement pas obtenu l'établissement d'un programme comportant uniquement des bourses et l'abolition des prêts, mais les gains obtenus sont déjà d'une grande importance*».

Alors que la tendance développée par les gouvernements au cours des dernières années vise l'augmentation des prêts et la diminution des bourses, il est intéressant de constater que la totalité des augmentations d'aide financière seront versées sous forme de bourses.

Les politiques ontariennes en matière d'éducation ont souvent été citées en exemple par différents gouvernements, dont celui du Québec, lorsqu'il a été question d'adopter des mesures régressives telles le dégel des frais de scolarité universitaires ou l'augmentation du montant des prêts au détriment de celui des bourses. Il sera intéressant de voir si le gouvernement québécois calquera, cette fois-ci, ses politiques sur celles du gouvernement ontarien et adoptera des mesures telles la diminution de la contribution des parents comme l'exige depuis longtemps le mouvement étudiant.

AU CEGEP DAWSON

L'administration veut imposer des frais de 100\$

Au CEGEP Dawson, à Montréal, tout le monde en parle. L'administration veut imposer des frais de « matériel » de 50 \$ par session aux étudiant-e-s régulier-e-s à temps plein et de 10 \$ par cours pour les temps partiel. De plus, l'administration veut augmenter les frais d'inscription de 20 \$.

Qu'invoque l'administration pour justifier son geste ? Son déficit cumulé de 800 000 \$, lequel découle du financement insuffisant accordé par le gouvernement et la situation particulière de

ce CEGEP (8 pavillons éparpillés sur l'île de Montréal). L'administration menace de couper des services, de fermer des programmes et de congédier des professeur-e-s si les étudiant-e-s ne « font pas leur part ».

Un enjeu national

La situation au CEGEP Dawson est un enjeu national. C'est en effet le premier cas où un CEGEP veut imposer

des « frais de matériel », lesquels sont illégaux en vertu de la Loi des collèges. L'administration est parfaitement au fait de cela mais semble compter sur la « compréhension » du gouvernement.

Or, la grève étudiante de cet automne avait justement pour objectif de forcer le ministre de l'Enseignement supérieur, Claude Ryan, à s'engager à ne pas changer la Loi des collèges et à se montrer très restrictif dans l'interprétation des demandes des collèges pour

les « frais afférents ».

Ces frais légaux, qui sont soumis à une directive ministérielle (204.08), doivent se restreindre à certaines dépenses d'inscription et de services aux étudiant-e-s (sports, animation,...)

Jusqu'à maintenant, suite aux interventions de l'ANEQ auprès du Cabinet du ministre Ryan et de la Direction générale de l'enseignement collégial, le ministère se montre prudent. Il se dit étonné de l'objectif de l'administration et n'hésite pas à voir là des indices

d'illégalité, mais ne veut pas intervenir maintenant, attendant plutôt que le CEGEP dépose une demande en bonne et due forme. Pour l'ANEQ, il est hors de question de laisser apparaître un tel précédent.

Opposition interne

Dans le CEGEP, toutes les forces vives s'opposent au projet de l'administration. Depuis plusieurs semaines, l'association étudiante (DSA) s'occupe de façon prioritaire du dossier. Elle s'oppose à cet inacceptable accroc au principe de la gratuité scolaire.

Depuis le début de la campagne de DSA, l'administration a assoupli sa position, réduisant quelque peu le montant des frais qu'elle souhaite imposer. Elle a même offert à l'association étudiante, pour tenter de l'amadouer, une hausse de la cotisation étudiante.

Les différents syndicats du CEGEP s'opposent également à l'alourdissement du fardeau financier de la population étudiante.

Dans un document qu'il déposait à la dernière réunion du Conseil d'administration du CEGEP, le syndicat des professeur-e-s a soulevé une série d'objections. Ainsi, les professeur-e-s s'inquiètent du fait que les piètres conditions économiques de la population étudiante force la majorité à travailler durant l'année scolaire et à abandonner ou échouer des cours. L'imposition de frais de matériel ne ferait qu'exacerber ce grave problème, soutient le syndicat.

Un délai d'un mois

À la séance du 6 avril du Conseil d'administration, plus d'une centaine d'étudiant-e-s étaient présent-e-s pour dénoncer les frais de matériel à l'ordre du jour. Sentant la soupe chaude, la direction du CEGEP a préféré soutenir la création d'un comité de travail (task force) qui devra remettre, au début mai, un projet pour résorber le déficit. Les représentant-e-s étudiant-e-s ont appuyé cette proposition, en évaluant qu'une majorité des membres du comité est opposée aux frais de matériel.

Dans le cadre d'un débat sur les coupures à effectuer au CEGEP, plusieurs ont fait remarqué que depuis 1983, le nombre de cadres a augmenté de 31% alors que la population étudiante est stable et qu'il y a moins de professeur-e-s. Le syndicat des professeur-e-s souligne également que le CEGEP Dawson dépensera, l'an prochain, 109 000\$ de cotisations comme membre de la Fédération des CEGEP, une association qui ne semble pas très active pour forcer le gouvernement à mieux subventionner les CEGEP.

Plusieurs se demandent également si l'argent recueilli par le CEGEP en frais de matériel sera utile puisque le gouvernement pourrait bien s'appuyer sur ces revenus supplémentaires pour couper d'autant les subventions au CEGEP.

Certain-e-s s'inquiètent que l'administration ait accepté ce délai d'un mois pour chercher à imposer son projet à la fin de la session, alors que la population étudiante n'est plus au CEGEP pour riposter.

L'OCCUPATION NATIONALE EN PHOTOS



Au ministère de l'Enseignement supérieur, rue Fullum, les étudiant-e-s ont dû rebrousser chemin.



Pendant que la police s'installait en force sur la rue Stanley...



Mais au Secrétariat à la jeunesse, ça rentrait à pleine porte.



À l'intérieur une partie des occupant-e-s font le point sur les contacts avec le cabinet du ministre.



Après avoir brisé une fenêtre, les policiers se retrouvent à l'intérieur.



Danielle Lapointe du SAJ, lit, au nom du ministère du Premier ministre, l'ordre d'évacuation.

Au royaume de l'élitisme

L'élitisation de l'éducation semble vouloir se développer. À l'Université McGill, des pas significatifs sont fait couramment afin de permettre aux meilleur-e-s de demeurer et de forcer les autres à quitter.

Au cours des derniers mois des mesures concrètes ont été prises par l'administration afin de restreindre la période de durée des études et d'accorder les résidences étudiantes selon les mérites scolaires. Ce qui choque le plus c'est de voir l'association étudiante assister l'administration et même des étudiant-e-s qui incitent cette dernière à adopter les mesures régressives.

Les résidences étudiantes

L'administration de l'Université McGill a accouché au cours du mois de mars d'une politique sur les résidences étudiantes qui restreint le pourcentage d'étudiant-e-s qui peuvent y être admis-es pour une 2^e année consécutive. Le prétexte de l'administration : « permettre au plus grand nombre de nouveaux et nouvelles d'avoir accès à ces résidences ».

Comment peut-elle alors justifier le fait que sur les formulaires de demande de résidence un des seuls critères soit les notes scolaires, ce qui est tout à fait étranger aux besoins de logement. Par contre, des critères qui pourraient déterminer le besoin réel de l'étudiant-e, tel les ressources financières, n'ont pas été retenus.

Cette décision de l'administration affecte un grand nombre d'étudiant-e-s puisque les pourcentages de résident-e-s de 2^e année chuterait de 71% à 20% dans certaines résidences et de 36% à 10% dans d'autres.

Les étudiantes et étudiants « perpétuel-le-s »

Il ne faut pas étudier trop longtemps selon l'administration de l'Université McGill : celle-ci a décidé de restreindre la période de durée des études. Ainsi, un-e étudiant-e désirant faire un baccalauréat ne disposera que de 8 sessions afin de compléter son programme. C'est pire pour les étudiant-e-s de Sciences qui n'ont que 6 sessions à leur disposition.

Si la personne change de programme, le-la directeur-trice du département peut prolonger la période d'étude de deux sessions.

Les réactions étudiantes

Dans les deux cas, la McGill Students Society (MSS) a appuyé les gestes de l'administration. Grace Ann Baker, vice-présidente de MSS confiait au journal étudiant *McGill Daily* concernant les résidences que « si un bon pourcentage peut être trouvé c'est un geste dans la bonne direction ». Quand à la question de la restriction des périodes d'étude, Mme Baker affirme que « c'est un geste positif. J'étais surprise qu'une telle politique n'existe pas déjà. »

François GIGUÈRE

École privée: Ryan n'énoncera pas de politique pour pouvoir agir à sa guise

La création de trois nouvelles écoles privées et de meilleures subventions pour 14 autres déjà en opération, voilà les premiers éléments qui découlent de la récente profession de foi du ministre de l'Éducation, Claude Ryan, en faveur de l'enseignement privé au Québec.

D'autres annonces vont-elles suivre bientôt ? Comment se traduira dans les faits le programme politique du Parti libéral qui affirme qu'il « y a en outre place au Québec pour des institutions d'enseignement privé répondant aux valeurs et aux attentes de nombreux citoyens. » ? Selon des propos rapportés dernièrement, le

La Centrale de l'enseignement du Québec s'objecte à la « reprivatisation du système scolaire ». La sélection faite par le privé, croit-elle, pourrait entraîner « un appauvrissement progressif de l'école publique ». L'Alliance des professeurs de Montréal parle même de « détournement de fonds ». Pour la première fois, un ministre de l'Éducation se proclame fier de « priver les écoles publiques, dont il est responsable, des moyens qu'il détourne lui-même au profit des écoles privées concurrentes ». Même la Fédération québécoise des directeurs d'école, selon les informations rapportées, s'oppose à ce que le gouvernement finance davantage l'école privée alors que le secteur public a moins de moyens à sa disposition.

À l'ANEQ, François Giguère, officier aux affaires externes, se demande « comment le gouvernement peut justifier une augmentation des budgets alloués à l'école privée alors que les ressources pour le réseau public sont déjà largement insuffisantes ». Il note entre autres le sous-financement chronique des universités, le nombre insuffisant d'enseignant-e-s, les compressions dans les budgets de fonctionnement des CEGEP et des commissions scolaires.

L'ANEQ se prononce pour un réseau public, laïc et unique. « C'est là la seule façon d'assurer à toutes et à tous, peu importe leurs ressources financières et leurs convictions, l'accès à tous les niveaux d'enseignement », souligne François Giguère.

Le « libre choix »

Chez les défenseurs de l'école privée, le discours est tout autre. Ainsi, on a pu lire que pour le Conseil du patronat du Québec, les décisions du ministre Ryan répondent « à une attente clairement exprimée par une bonne partie de la population en faveur de l'école privée. (...) La pluralité dans le système scolaire ne peut qu'avoir des effets positifs », aurait déclaré le président du CPQ, qui voit dans la concurrence de nombreuses vertus pourtant invisibles à beaucoup d'autres.

Le Mouvement pour l'enseignement privé (MEP), qui prétend regrouper 32 000 membres, parle, quant à lui, de « libre choix ». Rosaire Legault, secrétaire général du MEP, est d'avis que les parents doivent avoir le droit d'envoyer leur enfant dans le type d'école qu'ils désirent. Il se réjouit des récentes annonces du ministre Ryan parce qu'elles « permettent d'accroître l'accessibilité à l'école privée ». Mais l'ouverture d'une école privée en 1986 et la création récente de trois nouvelles écoles ont encore valeur de symbole au MEP. « Si le ministre poursuit dans le

récent engagement du ministre Ryan ne se traduira pas par une politique claire et détaillée. C'est dire qu'il n'y a pas possibilité, à l'heure actuelle, de savoir dans quelle mesure on ne voit que la pointe de l'iceberg.

Ce que nous savons pour l'instant, c'est que, selon toutes probabilités, l'octroi de nouveaux permis se fera à la lumière des critères suivants : le besoin des régions, le droit des minorités religieuses à dispenser un enseignement adapté à leur religion, le besoin d'un service de pension, la qualité de l'enseignement.

même sens, alors on pourra considérer que le moratoire est bel et bien levé », pense Rosaire Legault.

Pour le MEP, l'État doit financer les écoles privées parce que les parents les demandent. Rosaire Legault rappelle les données d'un sondage effectué à l'automne 1986 et dans lequel près de 70% des familles affirment que si elles avaient le choix elles enverraient leur enfant à l'école privée. À l'automne 1984, pour répondre à la demande, il « manquait », selon le MEP, 7337 places dans les établissements privés.

Les mythes

Pour tenter de gagner la population à leur cause, les défenseurs de l'école privée maintiennent en vie de vieux mythes. Ils et elles font valoir que les écoles privées sont plus « performantes » que celles du réseau public. Dans un cahier spécial pour promouvoir l'enseignement privé, le MEP fait valoir que « selon les statistiques du ministère de l'Éducation pour l'année 1985-86, un élève à l'école secondaire publique coûte \$4612 par année, tandis qu'un élève à l'école privée coûte \$2411. Il y a donc un écart de \$2201 par élève. Multipliez ce montant par 100 000 élèves et vous verrez l'économie que réalise le gouvernement avec l'enseignement privé. ». Le document du MEP oublie toutefois de préciser que ce sont les sommes déboursées par les parents qui sont en grande partie responsables des « économies » du gouvernement.

« Mais les parents ne paient pas la différence de 2000 \$, soutient Rosaire Legault. Le montant versé par les familles est en moyenne de 1000 \$ ou 1500 \$, ce qui signifie que la formation à l'école privée coûte tout de même moins chère ».

« C'est une comparaison qui ne tient pas debout », objecte François Giguère de l'ANEQ. C'est que le réseau public assume les catégories d'étudiant-e-s qui demandent le plus de déboursés. Le secteur privé donne par exemple très peu de formation professionnelle ou ne s'occupe qu'en de rares cas de l'enfance en difficulté, des « clientèles » qui sont plus coûteuses. « L'exemple des écoles privées qui ont des coûts moindres en sélectionnant leurs catégories d'étudiantes et d'étudiants a de quoi laisser songeur... », s'inquiète François Giguère.

Même le MEP est forcé de reconnaître qu'au niveau collégial « les critères de sélection sont élevés, et dans certains cas très élevés ».

Prétextant une quantité tout de même assez faible de demandes pour l'ouverture de nouvelles écoles privées, le ministre ne prévoit pas limiter la croissance du secteur privé par rapport au réseau public.

En levant le moratoire qui, depuis 1976, interdisait la création d'écoles privées, le ministre de l'Éducation a relancé le débat sur la place de l'enseignement privé au Québec. De l'avis de plusieurs, les décisions rendues publiquement par le ministre Ryan sont inacceptables.

L'État a créé l'école publique pour répondre aux besoins de la société. Ainsi, l'État s'est fait enseignant. Cependant le rôle d'un gouvernement n'est pas de faire de l'enseignement mais de voir à ce que l'enseignement soit fait. En éducation comme dans les autres domaines, le rôle de l'État est d'assurer des services et non pas de fournir lui-même ces services, dit M. Robert. »

Le secrétaire général du MEP, quant à lui, cite l'exemple de la Hollande où 70% de l'enseignement est assuré par le secteur privé. « Le secteur public n'y a qu'un rôle complémentaire », se réjouit Rosaire Legault qui semble voir d'un mauvais oeil un réseau public unique : « C'est le choix des pays de l'est à idéologie de gauche ! »

Claude DIONNE

Les écoles privées sont largement subventionnées

Si on en croit ses défenseurs, l'école privée a grand besoin d'aide puisqu'elle accueille 8,7% de la clientèle tout en n'accaparant qu'un « maigre » 5% des dépenses gouvernementales allouées à l'éducation (213 millions \$ sur un budget de 4,5 milliards \$). Un chiffre bien peu convainquant puisqu'il ne tient pas compte des nombreuses dépenses assumées par le système scolaire public et que le secteur « privé » n'a pas à supporter.

Plusieurs chiffres démontrent que le secteur privé n'est pas — loin de là — l'enfant pauvre du système. En 1985-1986, 8,7% des élèves des niveaux primaire et secondaire fréquentaient des écoles privées, ce qui dépassent largement la moyenne canadienne de 3,7%. En fait, le gouvernement québécois accordait, en 1981-1982, six fois plus de subventions au privé que... l'Ontario ! Au Québec, dépendamment du statut de l'établissement, le gouvernement finance de 50% à 65% le secteur privé alors que l'Ontario ne fournit pas plus de 10% des fonds du privé.

Pas surprenant que, dans ces conditions, le Québec ait fourni, pour la même année, 78,3% des fonds consacrés à l'enseignement privé au Canada. De tous les élèves qui fréquentent le privé au niveaux primaire et secondaire au Canada, le Québec en compte 43% alors que

le poids démographique de l'ensemble de sa population ne représente environ que 28% de la population canadienne.

La fréquentation de l'école privée a doublé depuis les années 1970, à tel point que le secteur privé compte 20% des étudiant-e-s de niveau secondaire.

Entre 1970 et 1980, la proportion d'élèves québécois-es qui fréquentent l'école privée est passée de 3,6% à 7% de la clientèle totale pour atteindre en 1985-1986 près de 9%. Si ce rythme-là était maintenu, ce sont 40% des élèves de niveau secondaire qui fréquenteraient l'école privée en l'an 2000.

Il y a 10 ans, 85 741 enfants étaient inscrit-e-s au privé, alors que l'an dernier, malgré une baisse démographique, le nombre atteignait 95 303. À cela s'ajoute les 18 662 étudiant-e-s qui poursuivent des études collégiales au privé pour un total de 113 952 étudiant-e-s. Une enquête dans une vingtaine d'écoles privées de Montréal révélait que le nombre de demandes d'admission en Secondaire I a augmenté en moyenne de 15%.

Si le gouvernement faisait réellement la promotion de l'école publique et cessait d'en réduire les ressources, le secteur privé ne connaîtrait pas une telle augmentation de clientèle, même qu'il n'aurait plus aucun attrait.

LA LETTRE DU MINISTRE RYAN À L'ANEQ

« Il m'apparaît opportun de vous faire part de ma position sur les objectifs que le régime doit poursuivre »

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours des derniers mois entre les représentants de l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec et ceux de ministère concernant les modifications que votre association voudrait voir apporter au régime des prêts et bourses.

Ces échanges ont permis entre autres de mieux saisir le fonctionnement et les implications du régime actuel, d'identifier précisément la nature et la portée de chaque revendication, de mieux connaître les besoins spécifiques de certaines clientèles particulières et enfin de réfléchir sur les objectifs poursuivis à l'intérieur du régime d'aide finan-

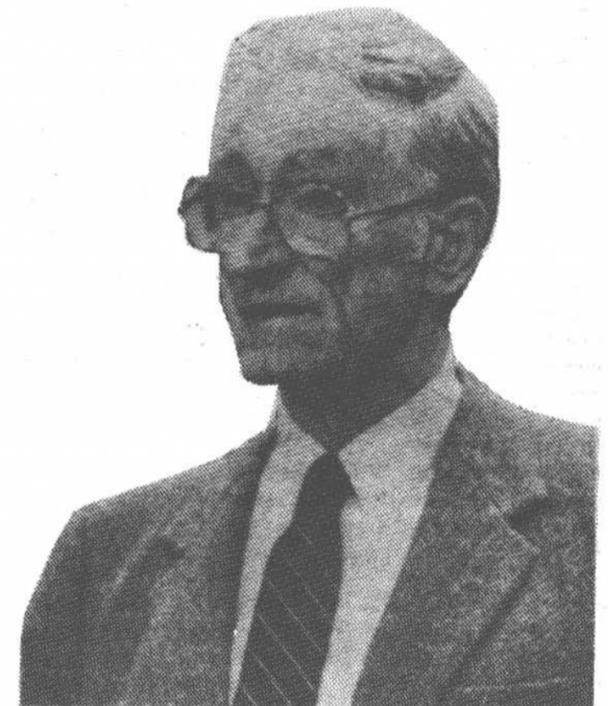
cière aux étudiants.

Au terme de ces travaux, il m'apparaît opportun de vous faire part de ma position sur les objectifs que le régime doit poursuivre, les orientations générales qu'il convient de donner et les modifications que j'entends apporter à court terme au régime des prêts et bourses afin de mieux l'adapter à la réalité étudiante.

Le régime actuel a pour objectif d'accorder une aide financière à tout étudiant capable et désireux de poursuivre des études postsecondaires, mais dont les ressources financières personnelles et celles de ses parents s'avèrent insuffisantes pour lui permettre de continuer ses études. Ainsi, aucun étudiant

ne devait se voir interdire (*sic*) l'accès aux études collégiales ou universitaires pour des motifs d'ordre pécuniaire (*sic*).

Le coût des études doit être assumé tout d'abord par l'étudiant et les parents, l'aide gouvernementale étant conçue comme un complément qui permet de suppléer à des ressources insuffisantes. Ce sont là les fondements actuels de notre régime qu'il faudra maintenir pour les prochaines années, la situation financière du gouvernement nous y incite. En outre, nous devons observer que dans d'autres régimes d'aide financière présentement en vigueur en Amérique du Nord, on trouve des principes analogues.



De même, le maintien d'une portion de l'aide sous forme de prêts doit être assurée au nom des mêmes arguments. Permettez-moi de souligner qu'à ce chapitre les autres régimes d'aide financière présentement en vigueur en Amérique du Nord, ne prévoient pas une aide sous forme de bourse aussi élevée que ne le fait le régime québécois. C'est sans doute ce qui explique que les étudiants du Québec ont les niveaux d'endettement moyens les plus faibles du Canada.

Par ailleurs, il m'apparaît nécessaire de rendre le régime plus simple et plus transparent. Ainsi, l'étudiant sera mieux en mesure de comprendre, voire d'évaluer lui-même l'aide à laquelle il a droit. A cette fin, une grille de calcul accompagnera le prochain formulaire de prêts et bourses. De même, dès l'exercice 1987-1988, le détail des calculs effectués par la Direction générale de l'aide financière aux étudiants sera envoyé directement aux étudiants.

Dans la même veine, nous étudierons les possibilités de simplifier les calculs touchant l'évaluation des dépenses admises de l'étudiant, sa contribution et celle de ses parents.

De plus, deux éléments fondamentaux mériteraient, à moyen terme, d'être examinés, à savoir les dépenses admises de l'étudiant et la contribution des parents.

En effet, l'étude récente menée par le Bureau de la statistique du Québec démontre que les dépenses admises par le régime excèdent les dépenses moyennes encourues par les étudiants non-résidents de l'université, par les étudiants résidents du collégial et surtout par les étudiants non-résidents du collégial. Tel n'est pas le cas cependant des étudiants résidents de l'université pour qui les dépenses totales sont inférieures de 600 \$ dépendamment du niveau où se situent leurs dépenses de transport.

Les résultats fournis par le BSQ nous ont également permis de constater que les modèles de consommation sont différents entre le collégial et l'université même s'ils sont traités de façon identique par le régime.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de poursuivre des études sur l'origine des écarts observés et, le cas échéant, d'élaborer des modalités visant à éliminer ces écarts.

La contribution des parents devra également être examinée avec attention, particulièrement en ce qui a trait à l'effort requis pour certains étudiants. Cet examen est essentiel si on veut endiguer le phénomène des contributions non versées ou versées partiellement.

Venez en maintenant à certaines actions plus particulières. Je serais

enclin à accorder le statut d'autonome à l'étudiante enceinte et de lui faire reconnaître un budget semblable à celui qui est reconnu à un enfant d'âge préscolaire. A l'instar de ce qui se fait dans les autres régimes qui accordent des bénéfices de cette nature, la période d'admissibilité pourrait débuter après la vingtième semaine de la grossesse. Cet élargissement nécessite une modification réglementaire qu'il faudra soumettre à l'approbation du Conseil des ministres.

Trois autres mesures sont actuellement à l'étude. La première vise l'élargissement de la couverture des besoins pour les étudiants gravement handicapés. La seconde touche l'élargissement de l'accessibilité à tous les étudiants universitaires au programme de prêt garanti avec intérêt pour l'achat de micro-ordinateurs. La troisième concerne l'élargissement à d'autres territoires de la mesure d'aide supplémentaire de 400 \$ accordée aux étudiants dépendants et non-résidents dont les parents demeurent dans les régions dites périphériques. Les résultats devraient être disponibles au cours des prochaines semaines afin que, s'il y a lieu, nous puissions les appliquer au cours de l'année 1987-1988.

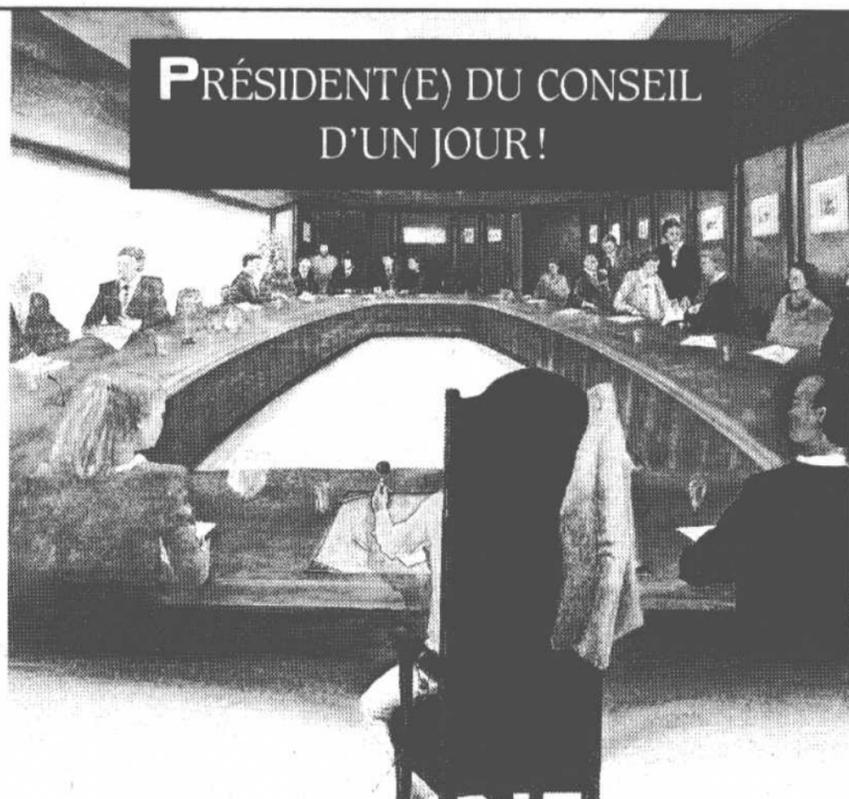
Enfin une dernière mesure, soit l'admissibilité des étudiants à temps partiel, sera examinée par les services compétents du Ministère. Il nous faudra sur cette question évaluer les modalités à mettre en place pour bien répondre aux besoins de cette clientèle. De même, il nous faudra examiner les impacts financiers et les mettre en relation avec la capacité financière du gouvernement à les assumer.

Ces mesures seront étudiées au cours des deux prochaines années. Elles sont empreintes de réalisme et m'apparaissent répondre aux besoins de la clientèle étudiante tout en tenant compte de la capacité financière des contribuables québécois. Lorsque des projets seront arrêtés, nous nous ferons un devoir de les soumettre pour consultation aux intéressés.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer qu'aucune compression budgétaire ne sera effectuée en 1987-1988 sur le programme d'aide financière aux étudiants. De même tous les paramètres servant au calcul de l'aide financière ainsi que les montants maxima d'aide allouée seront pleinement indexés.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science



Pour une deuxième fois, la Banque Nationale du Canada lance le concours «Président(e) du Conseil d'un jour». Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada âgés de 15 à 19 ans et le grand gagnant se méritera le privilège de devenir «Président(e) du Conseil» de la Banque Nationale du Canada pour un jour.

PARTICIPATION AU CONCOURS

La première étape du concours consiste à faire parvenir à la succursale de la Banque Nationale du Canada la plus rapprochée de chez vous un texte dactylographié de trois (3) pages maximum dans lequel vous exprimez votre opinion personnelle sur le thème suivant: *Quelle est votre vision d'une société idéale et que peut faire la jeunesse actuelle pour contribuer à sa réalisation?*

Les auteurs des textes jugés les plus intéressants seront invités à venir se présenter devant le jury pour la deuxième étape du concours soit, la semi-finale régionale du concours oratoire. Les semi-finalistes régionaux seront alors invités (toutes dépenses payées) à venir au siège social de la Banque Nationale à Montréal pour la grande finale du concours oratoire le 24 juin prochain.

troisième lors de cette finale. Les gagnants des semi-finales régionales du concours oratoire se méritent un montant de 150 \$.

Une copie du texte des règlements du concours peut être obtenue dans toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada.

DESCRIPTION DES PRIX

En plus de se mériter le privilège de devenir le (la) président(e) du Conseil de la Banque Nationale du Canada pour un jour, le grand gagnant de la finale se méritera des actions de la Banque Nationale pour une valeur de 2 000 \$. Un deuxième prix de 1 250 \$ et un troisième de 650 \$ seront également offerts aux candidats qui se seront classés respectivement deuxième et

DATE DU CONCOURS

Le concours débute le 23 février et les textes devront être reçus au plus tard le 12 avril 1987 à minuit. Un certificat de naissance de même qu'un bulletin de participation devront accompagner chaque lettre.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM: _____
 ADRESSE: _____
 CODE POSTAL: _____ TÉLÉPHONE: _____
 ÂGE (CERTIFICAT DE NAISSANCE REQUIS): _____ LANGUE DE PARTICIPATION: _____
 ADRESSE DE LA SUCCURSALE OÙ VOUS DIRIGEZ VOTRE TEXTE: _____

BANQUE NATIONALE DU CANADA

À L'UNIVERSITÉ LAVAL, LE PROJET DE FONDS ÉTUDIANT EST REJETÉ

La CADEUL à bout de force

Amère défaite pour la Confédération des associations d'étudiant-e-s de l'Université Laval (CADEUL) mais importante victoire pour la population étudiante : le rejet du projet FORCE, lors d'un référendum qui s'est déroulé du 23 au 26 février, marque d'une façon importante l'histoire et l'évolution du mouvement étudiant. Une fois de plus, les étudiantes et étudiants ont repoussé avec force les discours et les projets de la fraction « modérée et responsable » du mouvement étudiant.

Le projet de Fonds d'organisation et de coopération pour l'emploi (FORCE), mis de l'avant par la direction et quelques employé-e-s de la CADEUL, visait à exiger une cotisation étudiante obligatoire de 10 \$ qui se serait ajoutée aux frais déjà perçus. Les sommes ainsi accumulées auraient servi de « capital de risque » à quelques étudiantes et étudiants désirant se partir une entreprise.

Les critiques à l'égard du projet ont fusé de toutes parts, y compris des rangs mêmes de la CADEUL.

Ainsi, l'association étudiante de Sciences politiques jugeait que la forme de gestion du fond était nébuleuse et qu'aucune assurance n'était faite. Selon Jean-François Sirois, de l'association étudiante d'Histoire, « les étudiants n'avaient aucune idée des critères qui permettraient de subventionner les projets étudiants. Donnerait-on une priorité au lancement d'entreprises ou bien à la création de coopératives ? ». Quant à André Bernier, ancien Secrétaire général de la CADEUL, il affirme qu'« au mieux on pourrait créer 25 emplois, un par \$10 000 injectés, un emploi par 1000 étudiants (de l'Université Laval). La 6/49 offre presque plus de chances de gagner. Seule une petite élite aurait accès à un tel programme ». M. Bernier continue en commentant les politiques de la CADEUL : « Prenons aux plus démunis et redonnons aux riches ! On est bien loin des politiques de redistribution prônées par le mouvement étudiant et les regroupements collectifs. Un tel financement et de telles utilisations fri-

seraient l'immoralité ».

De plus, les méthodes « déloyales » utilisées par la CADEUL pendant le référendum sur le projet FORCE ont été dénoncées par les associations étudiantes départementales qui ont fait campagne pour le « non ». À titre d'exemple, la limite de 700 \$ de dépenses admissibles par camp pendant un référendum aurait été largement dépassée. À noter que ce type de pratique ne semble pas nouveau à la CADEUL, son secrétaire général actuel étant même accusé de s'être fait élire en utilisant des stratagèmes semblables. Il a même la réputation d'utiliser la politique de « casseurs de jambes ».

Mais ces critiques, quoique valables, ne font qu'effleurer la question, et ne posent pas les débats fondamentaux. À quels besoins et à quelles demandes la CADEUL tente-t-elle de répondre lorsqu'elle met de l'avant un tel projet ? Comment la CADEUL peut-elle tant s'éloigner des fonctions véritables d'une association étudiante ? Qu'est-ce que le refus de la population étudiante signifie pour le courant politique mis de l'avant par François Houle et ses semblables ?

Les besoins auxquels la CADEUL veut répondre ne sont pas ceux des étudiantes et des étudiants en quête d'emplois ; ce ne sont pas 25 nouveaux emplois qui feront chuter le taux de chômage.

Le rôle que s'est attribué la direction de la CADEUL est politique. Ce que François Houle et ses acolytes tentent d'opérer, c'est un changement de mentalités au sein de la jeunesse. Selon elles et eux, les jeunes devraient être « responsables », ne plus revendiquer du gouvernement ce qui leur est dû.

Ainsi, le projet FORCE concédait la déresponsabilisation de l'État en matière de création d'emplois : on avait droit à la promotion de l'entrepreneuriat.

Que ce type de politique ait démontré son inefficacité à soulager le chômage n'empêche pas ses adeptes de le promouvoir.

Globalement, c'est à la stratégie gouvernementale de « création d'emplois » que la CADEUL a tenté de contribuer. Car, même si le Parti libéral du Québec met moins d'emphasis sur l'entrepreneuriat que son prédécesseur ne le faisait, il y croit tout de même. À preuve, le PLQ a maintenu les programmes d'initiatives jeunesse et le ministre Michel Côté a appuyé publiquement la campagne de la CADEUL.

Si la direction de la CADEUL peut mettre de l'avant de tels projets et espérer que la population étudiante donne l'aval à son idéologie « raisonnable », c'est qu'elle est très éloignée des préoccupations réelles de ses membres. En effet, depuis plusieurs années, la CADEUL s'est fréquemment positionnée sur des enjeux d'importance nationale et locale sans jamais se soucier de consulter les étudiantes et les étudiants. Les élu-e-s de la CADEUL se sont contenté-e-s des structures confédératives pour légitimer leurs positions.

Lors que des débats majeurs et une mobilisation étaient en cours sur le dégel des frais de scolarité ainsi que sur les prêts et bourses, jamais la direction

de la CADEUL ne s'est donné la peine de consulter largement les étudiantes et les étudiants sur ce qu'elles et ils pensaient des revendications et des moyens d'action.

Ainsi décrochée de ses membres, la CADEUL s'est éloignée, au fil des ans, des préoccupations étudiantes et n'est plus qu'un appareil entre les mains de quelques carriéristes péquistes.

Cette fois-ci, vu les répercussions financières de son projet, la CADEUL a été forcée de tenir un référendum sur FORCE. Elle doit amèrement le regretter. Le « non » catégorique des deux tiers des étudiantes et des étudiants qui ont participé au référendum signifie un rejet sans équivoque du projet et devrait, normalement, obliger la direction de la CADEUL à remettre en question son orientation « réaliste » et « concertationniste ».

Pourtant François Houle a affirmé qu'il a espoir de reprendre le débat sur FORCE dès le prochain congrès de la CADEUL, au cours du mois d'avril.

Un ressac pour François Houle

Cette défaite du mouvement étudiant

« modéré » en est également une d'importance pour François Houle. S'il reproche à ses adversaires de s'en être pris à lui personnellement plutôt qu'à son projet, il ne doit pas s'en étonner. M. Houle a pris le soin, depuis qu'il est en poste, de créer à travers l'Université Laval un culte autour de sa personnalité. Tentant de devenir une vedette et d'ajouter un autre élément à sa carrière, il est devenu l'image de la CADEUL... Une CADEUL dont l'élément politique principal (FORCE) vient d'être clairement rejeté par la population étudiante. Dur coup pour le curriculum vitae !

Pour la fraction « modérée » du mouvement étudiant, la défaite sur le projet FORCE vient s'ajouter à une série déjà lourde d'échecs : dissolution du RAEU, mort de la Coalition universitaire et affaiblissement de la FAECQ.

Une fois de plus, la preuve en a été faite, ces quelques individus qui s'auto-proclament porte-parole de la population étudiante, ne représentent qu'elles-mêmes et eux-mêmes. La démocratie le prouve chaque fois qu'elle prend la place.

François GIGUÈRE

Houle et consorts

Le projet FORCE ne tombe pas du ciel. Depuis quelques années, un noyau d'individus liés au Parti québécois travaillent à mettre en place un « Fonds jeunesse ». Ils ont d'abord tenté leur chance en créant un organisme du nom d'ENGJ (ensemble dans les groupes d'action jeunesse) pour obtenir des faveurs gouvernementales. Faute de financement, ils ont alors cherché à s'appuyer sur les associations étudiantes et leurs cotisations. L'an dernier, c'est la FAECQ qui s'est donné ce « grand projet ».

Au dam de son ex-Secrétaire général, qui était également responsable de ENGJ Côte-das-neiges, le fonds n'a jamais vu le jour.

Et aujourd'hui, à la CADEUL, il est intéressant de voir qui sont les trois principaux artisans du projet FORCE :

- François Houle : Premier Secrétaire général de la FAECQ en 1982-83. Après avoir été au Conseil d'administration du Sommet québécois de la jeunesse et avoir frayé avec l'Union nationale, il est devenu attaché politique dans le Cabinet du ministre péquiste des Relations internationales, Bernard Landry.

- Jean Baillargeon : En 1978, il est à la CADEUL. Puis il entre au Cabinet du ministre péquiste des Finances, Jacques Parizeau. Au début des années 1980, il se retrouve à l'Université de Montréal, puis Secrétaire général du RAEU. Finalement, il aboutit attaché politique du ministre de l'Éducation d'alors, Yves Bérubé, jusqu'à la défaite du PQ en décembre 1985.

- Julie Morency : Cette ancienne Secrétaire général du RAEU a participé au MEUI, à LOJQC et au SQJ.



PRÊTS

AUX ÉTUDIANTS

ENTREPRENEURS

Voulez-vous devenir votre propre patron?

Si vous ne manquez pas d'idées quant aux entreprises que vous pourriez lancer cet été, mais que vous manquez de fonds pour pouvoir mettre ces idées à exécution, vous êtes probablement un candidat idéal pour un prêt pour étudiants entrepreneurs.

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement à temps plein et que vous comptez reprendre vos études à l'automne et si vous êtes légalement autorisé à travailler au Canada, vous êtes admissible à ce programme.

Pour en savoir plus long, adressez-vous à l'un des Centres d'emploi du Canada ou à l'un des Centres d'emploi du Canada pour étudiants, à n'importe quelle succursale de la Banque Royale du Canada, aux succursales québécoises de la Banque Nationale du Canada et aux succursales de la Banque fédérale de développement.

Vous pouvez aussi nous téléphoner sans frais
au 1-800-361-2126.

Défi 87

BANQUE NATIONALE NATIONAL BANK

BANQUE ROYALE ROYAL BANK

Emploi et Immigration Canada Employment and Immigration Canada

Banque fédérale de développement Federal Business Development Bank

Canada

Le VI^e Forum des femmes de l'ANEQ

La condition financière des étudiantes; le rôle des comités-femmes et la nécessité de s'organiser sur des bases féministes; le droit à l'avortement libre et gratuit : voilà les trois principaux volets du plan d'action que s'est donné l'Organisation des femmes dans l'ANEQ, lors de son dernier Forum. Et les moyens pour mener à bien ces dossiers seront nombreux : d'un comité de travail à un bulletin de liaison, en passant par l'organisation d'une tournée nationale, tout sera mis en oeuvre pour que le plan d'action se concrétise.

(BNIR) C'est les 13, 14 et 15 mars que les étudiantes membres de l'ANEQ se sont réunies au CEGEP Maison-neuve pour tracer les grandes orientations de leur organisation pour les mois à venir.

Les trois priorités d'action que les déléguées des associations étudiantes et des comités-femmes étudiants ont voté sont étroitement liées à la conjoncture actuelle. C'est après avoir discuté de la situation des femmes au Québec, des luttes féministes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et après s'être penchées sur les groupes de femmes, que les déléguées étudiantes ont tracé des perspectives.

Des revendications prioritaires

En tenant compte de la situation financière particulière des étudiantes, le Forum des femmes a priorisé cinq

points de la plate-forme de revendications sur les prêts et bourses que le mouvement étudiant a adoptée dans le cadre de la mobilisation de l'automne dernier et de cet hiver.

Pour les déléguées étudiantes, ce sont les revendications suivantes qui sont les plus susceptibles d'élargir l'accessibilité à l'éducation pour les femmes en éliminant les inégalités entre les hommes et les femmes. Inégalités flagrantes lorsqu'il est question des revenus d'été, du remboursement de la dette ou de la dépendance vis-à-vis des parents.

Les revendications priorisées sont :

- que le statut d'indépendance et de non-résidence soit accordé dès le départ de la maison familiale, indépendamment de l'âge de l'étudiante et de l'étudiant;

- que l'endettement étudiant soit aboli par la conversion du prêt en bourse;

- que l'on abolisse la contribution minimale de l'étudiante et de l'étudiant, la contribution des parents et de la ou du conjoint-e;

- que les étudiantes enceintes bénéficient du même montant que celles qui ont déjà un-e enfant d'âge préscolaire, aient droit à un montant forfaitaire et obtiennent le statut d'indépendance;
- que l'évaluation des besoins d'aide financière prenne mieux en considération l'existence de situations spécifiques (handicaps, enfant-s à charge, monoparentalité, coût de la vie selon les régions, etc.).

L'ODFA se propose de faire adopter cette proposition de priorisation dans les associations étudiantes locales.

Le droit à l'avortement

L'ODFA est membre active de la

Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit. À ce chapitre, le Forum a appelé à une journée nationale d'action sur l'avortement pour le 11 mai prochain ainsi qu'à la tenue d'une manifestation large à la mi-octobre 1987.

Le Comité-femmes de l'ANEQ appellera les associations étudiantes locales à adhérer à la Coalition, qui a d'ailleurs repris et adopté, lors de sa dernière assemblée générale, les propositions d'action mises de l'avant par les étudiantes.

L'ODFA soutient également l'organisation, dans les établissements scolaires, de mini-tribunaux populaires sur la loi canadienne qui criminalise l'avortement.

Ces mini-tribunaux devraient, selon l'ODFA, déboucher sur des actions régionales.

Des outils nombreux

Pour créer l'essentielle solidarité qui permettra aux femmes des CEGEP et des universités d'intervenir sur leurs conditions de vie et d'étude, il importe de remettre sur pied les comités-femmes qui se sont faits moins visibles au cours des dernières années. Pour atteindre cet objectif de redynamisation du mouvement des femmes en milieu étudiant, les outils que se donnera l'ODFA sont nombreux.

La tenue d'une tournée nationale et des sessions de formation sont prévues pour l'automne 1987. Un comité de travail sera aussi mis sur pied pour élaborer un ensemble de brochures, de documents et de références pour soutenir la création des comités-femmes autonomes et non-mixtes.

De plus, un bulletin de liaison bimensuel sera envoyé aux comités-femmes et aux associations étudiantes locales. La question lesbienne a également été discutée pendant le Forum. L'ODFA produira un document de réflexion sur le lesbianisme en général et plus particulièrement sur les conditions de vie et d'étude des lesbiennes. L'ODFA accordera, lors de ses activités, le temps nécessaire à la tenue de caucus lesbiennes. Elle encouragera la formation de comités-lesbiennes autonomes dans les établissements d'enseignement.

Concernant la contraception, l'ODFA fera la promotion de l'installation de distributrices de condoms dans les établissements scolaires. Il y a un important travail de conscientisation à faire auprès des étudiantes et des étudiants sur la question de la contraception et des MTS.

Des propositions pour le Congrès de l'ANEQ

L'ODFA amènera diverses propositions au prochain Congrès national de l'ANEQ. Parmi celles-ci, il y a :

- la réaffirmation de l'adhésion de l'ANEQ à la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit et la nécessité de mobiliser pour la manifestation l'automne prochain;
- l'intégration d'un point sur les femmes à tous les congrès de l'ANEQ;
- l'ouverture d'un poste avec droit de parole, de proposition et de vote au Conseil Central de l'ANEQ pour une déléguée de l'ODFA;
- la féminisation du logotype de l'ANEQ (ANEEQ);
- un budget protégé pour l'ODFA, correspondant à 10% des cotisations perçues par l'ANEQ;
- la féminisation de l'ensemble des allocutions orales et écrites de l'ANEQ.

Les déléguées étudiantes au Forum des femmes ont élu trois représentantes au Comité-femmes de l'ANEQ (l'exécutif de l'ODFA). Il s'agit de Manon Bouchard, de Manon Poulin et de Manon-Ann Blanchard.

20^e CONGRÈS NATIONAL



**23-23-24
MAI 1987
CEGEP DE
ST-HYACINTHE**

THÉMATIQUE

- **Financement et orientation de l'éducation**
 - privatisation
 - réforme de programmes
 - évaluation
 - déqualification
 - allocation des ressources
 - tarification
 - accessibilité
- **Prêts et bourses**
- **Conditions des femmes**
- **Conditions des jeunes**
- **Droit d'association**
- **Mouvement étudiant international**
- **Langue, immigration et racisme au Canada et au Québec**
- **Plan d'action et priorités**
- **Rapport moral du Conseil Central**
- **Membership**
- **Finances**
- **Élections**